

Annexe QC-151

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE
 Pour les activités de suivi environnemental, se référer au plan de suivi environnemental

MILIEU PHYSIQUE

MESURES D'ATTÉNUATION	PROGRAMME DE SURVEILLANCE							Mécanisme de correction	Rapport			Actions
	Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée		Fréquence		Destinataire	Diffusion		
			Photo(s)	Document(s)	Oui	Non						
Qualité des sols												
P1 ^(1, 2, 3)	Contrôle de l'érosion	Dans les pentes	a) Au besoin ⁽¹⁾ b) Périodique ^(2, 3)	X	X	X	-	Stabilisation des talus	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	-	Analyser les causes
P2 ^(1, 2, 3)	Circonscrire tout déversement	Aires de travail	Au besoin	X	X	?	-	Revoir les procédures de travail	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	-	Disposer du matériel nécessaire pour circonscrire un déversement
P3 ⁽²⁾	Recouvrement des matières résiduelles	Face active	Journalière	-	X	-	X	- Augmenter l'épaisseur de matériaux de recouvrement - Utiliser un autre type de matériaux de recouvrement	Annuelle	Directeur des opérations du LET	-	Réaliser un recouvrement selon les normes du REIMR
P4 ^(1, 2, 3)	Construction de cellules d'enfouissement étanches	Figure 3-3 du RP	Avant le début d'exploitation de chacune des cellules	-	X	X	-	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	Appliquer le programme de contrôle de qualité
Qualité de l'air												
P5 ^(1, 2, 3)	Limiter l'émission de poussière	Chemins	Journalière	-	X	-	X	- Augmenter la fréquence d'application - Changer de produit	<u>RSI</u>	Réunions de chantier ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2, 3)	-	Application abat-poussières ou arrosage

MESURES D'ATTÉNUATION	PROGRAMME DE SURVEILLANCE							Mécanisme de correction	Rapport			Actions
	Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée		Fréquence		Destinataire	Diffusion		
			Photo(s)	Document(s)	Oui	Non						
Qualité des eaux de surface et souterraines												
P6 ⁽¹⁾	Réaliser une campagne d'échantillonnage des eaux de surface	Tributaire du ruisseau de l'Abattoir où sera situé le point de rejet	Mensuel en 2012 pour les mois de juin à octobre	-	-	X	-	Demande possible de révision des OER	Ponctuelle	MDDEP avec la demande de CA	-	Analyser les paramètres de l'article 53 du REIMR et ceux considérés dans le calcul des OER
P7 ⁽¹⁾	Réaliser une campagne d'échantillonnage des eaux souterraines	Puits utilisés dans l'étude de LVM (2011)	Ponctuel en 2012	-	-	X	-	Répondre au questionnement du MDDEP	Ponctuelle	MDDEP avec la demande de CA	-	Analyser la DBO ₅ et la DCO
P8 ⁽¹⁾	Limitier l'apport de matières en suspension	Milieu récepteurs MH5	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction	X	X	-	X	-	<u>RSI</u>	Réunions de chantier	-	a) Acheminer les eaux de pluie dans des fossés de drainage b) Aménager un bassin de sédimentation en amont et un MH5
P9 ⁽¹⁾	Limitier l'apport de matières en suspension	Milieu récepteurs (ruisseau et milieux humides)	a) Préparation des plans et devis b) Débute lors du décapage des sols	X	X	-	X	Assurer l'entretien des barrières à sédiments	<u>RSI</u>	Réunions de chantier	-	Installation de barrières à sédiments prévue aux documents d'appel d'offres
P10 ⁽¹⁾	Prévenir l'ensablement des milieux récepteur	Milieu récepteurs (ruisseau et milieux humides)	Dispositions enchâssées dans les appels d'offres pour les entrepreneurs chargés de la construction	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	-	Mise en place préalable des mesures de protection des milieux récepteurs
P11 ^(1, 2, 3)	Suivi des eaux de surface	Lors de la construction des MES à MH5	Mesure hebdomadaire des MES en période de construction	-	-	X	-	Évaluer l'efficacité des mesures de contrôle	Ponctuelle	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance	Suivi des MES pour limiter les impacts sur MH5 lors de la construction

? : Selon la nature de l'évènement, des mesures pourront être effectuées.

Application de la mesure : (1) Phase construction, (2) Phase Opération, (3) Phase postfermeture

RSI : Rapport produit suite à une intervention.

MILIEU NATUREL

MESURES D'ATTÉNUATION		PROGRAMME DE SURVEILLANCE						Mécanisme de correction	Rapport			Actions
		Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée			Fréquence	Destinataire	Diffusion	
				Photo(s)	Document(s)	Oui	Non					
Peuplements forestiers												
P12 ⁽¹⁾	Limiter les superficies déboisées	Aires de travaux	Avant le début des travaux	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Ponctuelle	Réunions de chantier	-	Balisage complet des aires à déboiser
P13 ⁽¹⁾	Mise en valeur de la matière ligneuse	Aires de travaux	À la fin des travaux	X	X	-	X	Procéder à une seconde récupération du bois commercial	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	-	Récupération de tous les bois de dimension commerciale
P14 ⁽¹⁾	Rétablir un couvert végétal	Aires déboisées	À la fin des travaux	X	X	-	X	Procéder à un second reboisement là où le couvert végétal est insuffisant	Ponctuelle	Directeur des opérations du LET	-	Envisager la réalisation de travaux de reboisement avec des espèces que l'on trouve naturellement dans la région et caractéristiques du domaine bioclimatique
P15 ⁽¹⁾	Appliquer des normes d'intervention lors des travaux d'aménagement en forêt	Aires de travaux	a) Préparation des plans et devis b) Hebdomadaire lors des travaux de construction	X	X	X	-	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Ponctuelle	Réunions de chantier	-	a) S'inspirer des obligations du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État</i> b) Respecter le règlement de zonage municipal c) Respecter le règlement intérimaire de la MRC visant à contrôler les coupes abusives en forêt privée

MESURES D'ATTÉNUATION	PROGRAMME DE SURVEILLANCE							Mécanisme de correction	Rapport			Actions
	Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée		Fréquence		Destinataire	Diffusion		
			Photo(s)	Document(s)	Oui	Non						
Milieux humides												
P16 ⁽¹⁾	Minimiser les superficies touchées	Aires de travaux	a) Préparation des plans et devis b) Journalière lors des travaux de construction	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	<u>RSI</u>	Réunions de chantier	-	Baliser les aires de travail et éviter les débordements
P17 ⁽¹⁾	Éviter les empiétements non essentiels	Tourbières et les terres humides	a) Préparation des plans et devis b) Journalière lors des travaux de construction	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	<u>RSI</u>	Réunions de chantier	-	Délimiter les milieux humides
P18 ^(1, 2, 3)	Limiter la circulation de la machinerie	Espace occupé par l'emprise	Journalière	-	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur	<u>RSI</u>	Réunions de chantier ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2, 3)	Comité de vigilance ^(2, 3)	Définir et appliquer des politiques concernant la circulation des véhicules
P19 ^(1, 2, 3)	Interdire les aires d'entreposage temporaires	Plus de 30 m des milieux humides et cours d'eau	Journalière	X	-	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	<u>RSI</u>	Réunions de chantier ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2, 3)	Comité de vigilance ^(2, 3)	Localiser sur un plan les aires d'entreposage
P20 ^(1, 2, 3)	Entretien et nettoyer la machinerie	Plus de 30 m des milieux humides et cours d'eau	a) Nettoyage journalier b) Entretien selon les spécifications du guide d'entretien de la machinerie	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	<u>RSI</u>	Réunions de chantier ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2, 3)	Comité de vigilance ^(2, 3)	a) Mettre une membrane étanche ou absorber les substances pétrolières b) Documenter tous rejets ou incidents susceptibles d'induire des répercussions à l'environnement

MESURES D'ATTÉNUATION		PROGRAMME DE SURVEILLANCE						Mécanisme de correction	Rapport			Actions
		Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée			Fréquence	Destinataire	Diffusion	
				Photo(s)	Document(s)	Oui	Non					
P21 ⁽¹⁾	Respecter et rétablir l'écoulement normal des eaux de surface	Aires de travaux	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction	X	X	-	X	Analyser la situation et apporter les modifications requises lors des travaux de construction	<u>RSI</u>	Réunions de chantier	-	a) Concevoir les plans en fonction de l'écoulement normal des eaux de surface b) Suivi de l'écoulement des eaux
P22 ⁽¹⁾	Utiliser des ponceaux surdimensionnés et placés à différentes hauteurs	Milieu humide MH5	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction	X	X	-	X	Analyser la situation et apporter les modifications requises lors des travaux de construction	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	a) Concevoir les plans en fonction de la présence des milieux humides b) Suivi de l'écoulement des eaux
P23 ^(1, 2, 3)	Suivi de la circulation de l'eau entre les deux côtés du chemin d'accès	Milieu humide MH5	a) Lors des travaux de construction b) Saisonnière lors de l'exploitation	X	X	-	X	Assurer l'entretien des ponceaux	<u>RSI</u>	Réunions de chantier ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2, 3)	Comité de vigilance ^(2, 3)	a) Vérifier l'écoulement des eaux b) Éviter que des particules fines ne viennent obstruer le ponceau
P24 ⁽¹⁾	Éviter d'aménager tout fossé de drainage ou drain souterrain susceptible de fragmenter un milieu humide	Milieu humide MH1	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction	X	X	-	X	Analyser la situation et apporter les modifications requises lors des travaux de construction	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	a) À terme, MH1 doit s'appuyer contre le remblai du chemin b) Un matériel granulaire fin ou une membrane imperméable doit être intégré au remblai afin d'éviter toute circulation des eaux au travers de ce dernier
P25 ⁽¹⁾	Éviter les surcreusements lors de l'aménagement des fossés	Aires de travaux	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction	X	X	-	X	Analyser la situation et apporter les modifications requises lors des travaux de construction	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	Limiter le drainage
P26 ⁽¹⁾	Compensation pour les milieux humides affectés par le projet	À l'intérieur du territoire public intramunicipal	Avant le début des opérations du LET	X	X	X	-	Appliquer les mesures négociées avec la MRC et MDDEP	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	Négocier avec la MRC et le MDDEP les compensations

MESURES D'ATTÉNUATION	PROGRAMME DE SURVEILLANCE							Mécanisme de correction	Rapport			Actions
	Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée		Fréquence		Destinataire	Diffusion		
			Photo(s)	Document(s)	Oui	Non						
Faune terrestre et avienne												
P27 ⁽¹⁾	Réaliser le déboisement de préférence en dehors des périodes de nidification et d'élevage des jeunes oiseaux	Aires de travaux	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction	-	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	Ajuster la période des travaux de déboisement en fonction des périodes de nidification et d'élevage des jeunes oiseaux
P29 ⁽²⁾	Procéder à la revégétalisation des surfaces dénudées	Zones d'enfouissement complétées	Selon le REIMR	X	X	-	X	Revégétaliser les années subséquentes les zones dénudées	Annuelle	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance	Rétablir un couvert végétal en ensemençant un mélange d'herbacées et de graminées. Pour l'aspect visuel, tendre à uniformiser les couleurs et les textures
P29 ^(1,2,3)	Élimination des sources d'eau stagnante sur le site du LET	LET	Au besoin	X	X	-	X	Analyser la situation et apporter les modifications requises	<u>RSI</u>	MDDEP rapport annuel ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2,3)	Comité de vigilance ^(2,3)	Entretien et réparation du terrain incluant le drainage des eaux de surface
Ichtyofaune												
P30 ⁽¹⁾	Mise en place du système de traitement des eaux de lixiviation	Figure 3-3 du RP	Avant le début de l'exploitation du LET	-	X	X	-	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Ponctuelle	MDDEP rapport de conformité	-	Appliquer le programme de contrôle de qualité
P31 ^(1,2,3)	Gestion des eaux de ruissellement	Voir plan à l'annexe QC-31	a) Préparation des plans et devis b) Lors des travaux de construction c) Selon le REIMR en phase d'opération	-	X	X	-	Analyser la situation et apporter les modifications requises aux fossés ou aux bassins	Ponctuelle	MDDEP rapport annuel ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2,3)	-	Installation de bassins de sédimentation à tous les points de rejet des fossés à la sortie du LET

Application de la mesure : (1) Phase construction, (2) Phase Opération, (3) Phase postfermeture
RSI : Rapport produit suite à une intervention.

MESURES D'ATTÉNUATION		PROGRAMME DE SURVEILLANCE						Mécanisme de correction	Rapport			Actions
		Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée			Fréquence	Destinataire	Diffusion	
				Photo(s)	Document(s)	Oui	Non					
P38.1 ^(2, 3)	Goélands	Face active	Journalière	x	-	-	x	a) Revoir les procédures de recouvrement journalier b) Accentuer les activités d'effarouchement c) Mettre à l'essai de nouveaux moyens de contrôle	Annuelle	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance	a) Effectuer le recouvrement journalier b) Maintenir un programme d'effarouchement c) Être à l'affût des nouveautés permettant un contrôle accru des goélands
P38.2 ^(2, 3)	Rongeurs	Bâtiments et en périphérie du site	Mensuelle	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Annuelle	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance	Octroyer un contrat à une firme d'extermination
P38.3 ^(1, 2, 3)	Espèces exotiques envahissantes	Bancs d'emprunt et les aires de travaux	Journalière lors des travaux	X	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Ponctuelle ⁽¹⁾ Annuelle ^(2, 3)	Réunions de chantier ⁽¹⁾ Directeur des opérations du LET ^(2, 3)	Comité de vigilance	a) Nettoyer la machinerie avant les travaux b) Revitaliser les sols rapidement c) Éviter la présence d'EEE dans le matériel provenant de bancs d'emprunt

MESURES D'ATTÉNUATION		PROGRAMME DE SURVEILLANCE						Mécanisme de correction	Rapport			Actions
		Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée			Fréquence	Destinataire	Diffusion	
				Photo(s)	Document(s)	Oui	Non					
P39 ^(2, 3)	Veiller à la salubrité des lieux	LET	Journalière	X	-	-	X	a) Assurer l'application des directives aux camionneurs b) Revoir les procédures d'entretien du site	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance	a) S'assurer que les camions non fermés soient munis de bâches b) Assurer un entretien régulier des voies d'accès et des abords du LET c) Effectuer un recouvrement journalier efficace
Bruit												
P40 ⁽¹⁾	Limiter le bruit en période de construction	Aires de travaux	a) Préparation des plans et devis b) Suivi journalier en phase de construction	-	X	-	X	Appliquer les dispositions de l'appel d'offres incluant des pénalités à l'entrepreneur s'il y a lieu	Ponctuelle	Direction de la Régie	-	Intégrer au cahier des charges des travaux de construction les recommandations présentées à QC-136
P41 ^(2, 3)	Limiter le bruit en période d'opération	LET	Journalière	-	X	-	X	a) Appliquer des restrictions à l'utilisation de camions bruyants b) Aménager un abri sur des équipements bruyants (compresseur, soufflante, etc.) c) Mise en place d'écrans temporaires	<u>RSI</u>	Direction de la Régie	Comité de vigilance	a) Maintenir en bon état le matériel de la Régie b) Demander aux transporteurs d'utiliser des camions en bon état mécanique

MESURES D'ATTÉNUATION	PROGRAMME DE SURVEILLANCE							Mécanisme de correction	Rapport			Actions
	Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée		Fréquence		Destinataire	Diffusion		
			Photo(s)	Document(s)	Oui	Non						
Paysage												
P42 ^(1, 2, 3)	Compléter les plantations existantes aux abords du site	Périphérie du LET	a) En phase de construction b) Annuelle en phase d'opération	X	X	-	X	Intensifier les activités de plantation	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance ^(2, 3)	Maintenir un écran visuel à moyen et à long terme avec plantations de conifères
P43 ^(1, 2, 3)	Installer les aires d'entreposage de matériaux et d'équipement de chantier dans des secteurs invisibles de la route et des résidences	Aires de travaux	a) En phase de construction b) Journalière en phase d'opération et de postfermeture	X	-	-	X	Déplacer les aires dans des secteurs non visibles de la route et des résidences	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance ^(2, 3)	Respecter la localisation des aires d'entreposage identifiées sur les plans
P44 ^(1, 2)	Inciter les propriétaires à conserver un pourcentage minimal d'arbres matures sur leurs propriétés	Propriétaire dans le voisinage du LET	Au début des travaux de construction	-	X	-	X	-	<u>RSI</u>	Direction de la Régie	Comité de vigilance ⁽²⁾	Sensibiliser les propriétaires aux avantages de maintenir des arbres matures sur leurs propriétés
Activités récréatives												
P45 ⁽¹⁾	Discuter avec le(s) club(s) de motoneige concerné(s)	Chemin d'accès	Avant la construction du chemin d'accès	-	X	-	X	Appliquer les solutions négociées	Ponctuelle	Direction de la Régie	-	Évaluer une solution plus sécuritaire pour la traverse du 9 ^e Rang
P46 ⁽¹⁾	Discuter avec le club de VTT concerné et/ou les utilisateurs locaux	Chemin d'accès et LET	Avant le début de la construction	-	X	-	X	Appliquer les solutions négociées	Ponctuelle	Direction de la Régie	-	Redessiner le parcours du sentier à l'endroit du futur LET

MESURES D'ATTÉNUATION		PROGRAMME DE SURVEILLANCE						Mécanisme de correction	Rapport			Actions
		Localisation	Fréquence	Fournir		Mesure réalisée			Fréquence	Destinataire	Diffusion	
				Photo(s)	Document(s)	Oui	Non					
P47 ^(1, 2, 3)	Mise en place d'une signalisation adéquate à l'intersection du sentier de motoneige et du chemin d'accès	Chemin d'accès	Au début de chaque saison hivernale	X	X	-	X	-	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance ^(2, 3)	Installer les panneaux de signalisation requis
P48 ^(1, 2, 3)	Sensibiliser les conducteurs de camions aux dangers associés à la traverse de motoneige et à la présence de VTT	Chemin d'accès	Automne et printemps	-	X	-	X	-	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance ^(2, 3)	Affiche au poste de réception du LET et transmission aux entrepreneurs d'un document de sensibilisation
P49 ^(1, 2, 3)	Mise en place d'une signalisation interdisant l'accès du LET aux VTT et aux motoneiges	Autour de la propriété (LET) de la Régie	Hebdomadaire	X	X	-	X	-	<u>RSI</u>	Directeur des opérations du LET	Comité de vigilance ^(2, 3)	Installer des panneaux de signalisation indiquant que l'accès est interdit

Application de la mesure : (1) Phase construction, (2) Phase Opération, (3) Phase postfermeture
RSI : Rapport produit suite à une intervention.

